

Commune de Floreffe

ENQUETE PUBLIQUE

Article 24 et 26 du Décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie

Demande [REDACTED] de voirie

La création d'une voirie communale selon le tracé existant, l'incorporation d'une partie de parcelle (79D pie) dans le domaine public de la rue Saint-Roch et l'alignement particulier partiel de la parcelle 81C au droit de la rue Saint Amand à 5150 Soye

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'une demande de création de voirie communale a été introduite auprès du Conseil communal de Floreffe. La création de la voirie sur les parcelles cadastrées Division 3 Section B n°s 81C et 82M2 selon le tracé existant au départ de la rue Saint-Roch (Chemin n°19) jusqu'à la rue Saint Amand (Chemin n°4).

Le projet consiste en : La création d'une voirie communale selon le tracé existant, l'incorporation d'une partie de parcelle (79D pie) dans le domaine public de la rue Saint-Roch et l'alignement particulier partiel de la parcelle 81C au droit de la rue Saint Amand à 5150 Soye

L'enquête publique est réalisée en application des articles 12, 24, 25 et 26 du Décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Date d'affichage de la demande	Période de l'enquête publique		Les observations écrites datées et signées peuvent être adressées à :
27/10/2025	Début le 30 octobre 2025	Clôture le 29 novembre 2025	Maison communale, rue Emile Romedenne, 11 5150 Floreffe Séance de clôture de 10 à 11h

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'enquête publique en indiquant la mention 2025S-Se37-1 EP

- Soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- Soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be
- Soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors du jour de clôture de l'enquête publique de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11

Par le Collège communal,

La Directrice générale,
Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,
Philippe VAUTARD